

Ancien collège des Alexis

Logements de standing et parkings

Vendredi matin, Franck Reynier, député-maire, s'est rendu sur le site de l'ancien collège des Alexis afin de présenter le lancement de l'appel à projets.

En préambule, l' élu a rappelé : « nous avons ici un cadre de vie idéal. C'est parfait pour un quartier résidentiel. Les gens veulent des logements de qualité. Ça permettra également de ramener une population qui a du pouvoir d'achat à proximité du centre-ville. Sur cette opération, nous souhaitons donc faire du logement de standing. Ailleurs dans la ville nous poursuivons également nos efforts sur le logement social, mais il faut aussi permettre à ceux qui veulent investir de le faire ».

Faire ou plutôt faire faire puisque l'appel à projets permettra à la ville de céder le site en l'état à l'opérateur qui aura déposé le meilleur dossier.

Des dossiers dans les-

quelles la ville étudiera avant tout la qualité des projets (70 % du critère d'attribution) plus que le prix d'achat (30 % du critère).

Franck Reynier a par ailleurs précisé qu'en parallèle du projet, la ville souhaitait créer un nouveau parking gratuit aux abords du site afin de proposer de nouvelles places de stationnement proches du centre.

Concernant le projet souhaité par la ville, Franck Reynier a rappelé « nous sommes volontairement restés très vagues afin de n'exclure aucune idée. Certains opérateurs pourraient proposer des projets auxquels on ne pensait pas. On ne ferme la porte à rien ».

Il faudra donc attendre le 27 février, date de la fin de l'appel à projets, pour savoir quel sera le futur de ce collège qui a marqué la jeunesse de plus d'un Montélien.

F. O.



Franck Reynier, a fait le point sur le futur du site de l'ancien collège des Alexis.

« Du gâchis d'argent public »

Franck Reynier n'a pu éviter le sujet de l'état de l'ancien collège à l'occasion de sa visite du site. Fermé depuis la fin de l'année scolaire, le site a été dévasté par de nombreux actes de vandalismes. Franck Reynier a précisé que ces actes ont eu lieu à une période « où le conseil général avait toujours la responsabilité des lieux. Le site a été transféré à la ville qu'en novembre. »

Selon l' élu, outre l'état des lieux,

c'est surtout l'attitude du conseil général concernant le mobilier et le matériel qui étaient sur le site qui est regrettable : « Le département n'a pas pris contact avec la ville pour savoir si le mobilier ou le matériel pouvaient servir à des associations ou des personnes qui ont des faibles moyens. C'est une bien mauvaise gestion qui a été faite. Seules certaines associations amies du département ont bénéficié d'un peu du matériel. On aurait dû pouvoir mettre en place



un travail avec le tissu associatif local pour répartir cela. C'est du gâchis d'argent public ».

Partenariat C.C.I – Cap Au Nord

Des solutions sur le tapis...

Réunion « de travail », très conviviale, ce jeudi 5 février, dans la Salle St Martin de Montélimar. À l'initiative de Catherine Audigier, présidente de l'association Cap Au Nord, tous les clubs entreprises de la ville se sont retrouvés ensemble, invités à débattre autour du thème « des outils pour garder le cap ». Une initiative partagée conjointement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme.

La soirée a été très fréquentée (plus de 100 invitations avaient été lancées), preuve que chaque acteur économique de Montélimar et couronne se sentait véritablement concerné par ces débats, si importants dans une période où la morosité économique a tendance à stagner.

En préambule, Catherine Audigier et Joël Roques, Président de la C.C.I de la Drôme, ont signé ensemble un partenariat porteur d'espoir.

Anne-Marie Rème-Pic, pour le Conseil Général et Inès Carone, pour la Ville,

étaient toutes deux présentes pour cette soirée « économie », mise sur pied grâce à Sandrine Alessi, responsable de l'antenne C.C.I de Montélimar, qui aura animé les débats.

Les clubs entreprises de la Ville étaient donc tous présents : Cap Au Nord, bien sûr, mais aussi Rhodanim, Atout Tricastin, Montélimar Plus, Montélimar 600 Commerces et Montélimar Sud Développement. Tous réunis autour d'un thème central de réflexion, à savoir la façon, ou les façons, de prévenir la difficulté majeure en entreprise, et ainsi éviter « l'échec mortelle ». Pour décortiquer ce thème, si préoccupant pour chaque responsable de PME-PMI ou pour chaque commerçant aujourd'hui, de nombreux experts se sont succédés à la tribune.

Les débats ont été lancés par Joël Roques qui, dans son allocution, est revenu sur les « risques mortels » potentiels encourus par tout chef d'entreprise. Avec cette distinction



Les intervenants et organisateurs de la soirée.

d'entrée sur leur manière « d'arriver » : soit brutalement (accident, incendie), ce qui entraîne la destruction de l'outil de production, mais qui dans le même temps est « connu de tous » ce qui permet une mobilisation rapide au chevet de « l'accidenté », soit parce que l'entreprise elle-même rentre dans un processus mortifère dont le dirigeant ne se rend pas compte tout de suite, laissant les problèmes devenir

rapidement insolubles.

Être entrepreneur expose aux risques. Et la soirée voulait, ce constat posé, apporter aux présents certains rappels, certaines clés pour que, dans le futur, aucun d'entre eux ne puisse emprunter ce chemin fatal. Joël Roques, avant de passer le micro aux experts, a rappelé les quatre « facteurs de mort » pour l'entreprise : sur-investissement, sur-effectif, sur-rémunération et, peut-

être la plus lourde, sur-taxation.

L'ensemble du débat aura passionné un auditoire très concerné. Ce fut une soirée fédératrice, consolidée par un partenariat fort qui donnera des outils et des solutions aux chefs d'entreprises, et qui ne pourra être que bénéfique à l'ensemble des acteurs économiques du bassin de Montélimar.

M. M.